

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 24 JUIN 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 24 Juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM RIO, ATIG, MMES LE BRIAND, ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, VAZQUEZ, GAMIETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, GRENOUILLAT, RENKLICAY, DIAWARA, HERGAUX, MM WILLAUME, GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, MM BINOIS, OUKBI

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :** MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR M. TROADEC, M. LAATIRISS REPRÉSENTÉ PAR MME TAWAB KEBAY, M. NDOMBELE REPRÉSENTÉ PAR M. BOUKANTAR, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR MME AUBRY, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR MME DIAWARA, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. QAROUACH, MME GIBERT REPRÉSENTÉE PAR M. GAUBIER, MME LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR M. OUKBI

**ABSENT EXCUSÉ:** M. BORTOLI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 26

**DÉLIBÉRATION DEL-2014-0092 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de .... (ou l'intercommunalité de.....) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de .... (ou l'intercommunalité de...) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ... (ou l'intercommunalité de ...) soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
Philippe RIO

**Vote pour : 29**

**Ne prennent pas part au vote : 5**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 2 juillet 2014*

*Transmis en Sous Préfecture le*

**04 JUL, 2014**